

Section interfacultaire de l'Agrégation

Agrégation de l'enseignement secondaire
supérieur (AESS)
et partie commune aux
Masters à finalité didactique

MÉMENTO

Sommaire

1. Introduction	3
1.1 A qui s'adresse ce mémento ?	3
1.2. Que trouve-t-on dans ce mémento et où chercher l'information ?	4
1.3 Quelle(s) fonction(s) exercer dans l'enseignement ?	5
1.4. Masters à finalité didactique	6
1.5 Agrégation – année unique	7
2. Le contenu de la formation	
2.1 Les unités d'enseignements (UE) du tronc commun	8
2.2 Les unités d'enseignements spécifiques	8
2.3. La pratique	8
3. Durée des études	9
4. Inscriptions-admissions	9
4.1 Modalités	9
4.2 Allègement	10
4.3 Équivalence	10
4.4 Droits d'inscription	10
5. Note concernant les horaires	11
6. Coordonnées des responsables administratifs propres à chaque filière	12
7. Coordonnées des professeurs de didactique propres à chaque filière	14
8. Autres coordonnées	16
9. Pour information	17

Renseignements

Pour toutes les **informations spécifiques à votre orientation**, veuillez-vous adresser aux responsables administratifs de la Faculté/filière dont vous dépendez (voir pages 13 et 14).

Pour toutes **information générale**, concernant les cours du tronc commun *ou l'orientation Sciences psychologiques et de l'éducation*, merci de prendre contact avec

Monsieur Benoît Bolliandi Campus du Solbosch, bâtiment D, niveau 9 local **140**

02 650 66 93

aess-capaes@ulb.be

Visites : sur rendez-vous

Adresse courrier : ULB, avenue F.D. Roosevelt 50, CP 122, 1050 Bruxelles

1. Introduction

1.1 A qui s'adresse ce mémento ?

Ce mémento s'adresse aux étudiants désirant entreprendre une formation les préparant à devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur.

Deux voies peuvent y conduire :

- **L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur**, correspondant à un programme de formation de 30 crédits ;
- **Le master à finalité didactique**, correspondant à deux années d'études et 120 crédits, dont 30 crédits spécifiques de formation pédagogique.

Il est important en effet de préciser que depuis le décret de la Communauté française de Belgique du 31-03-2004 définissant l'enseignement supérieur (appelé communément « Décret Bologne »), les études de deuxième cycle (« master ») peuvent être organisées selon trois perspectives (ou « finalités ») différentes :

- Une finalité dite « spécialisée » préparant à l'exercice d'une ou de plusieurs professions liées à un champ disciplinaire particulier;
- Une finalité dite « didactique » préparant à l'enseignement de cette (ou de ces) discipline(s), principalement au niveau de l'enseignement secondaire supérieur;
- Une finalité dite « approfondie » préparant plus particulièrement à la recherche dans le domaine considéré.

Dans les filières où les deux types de formation existent (agrégation et master à finalité didactique), le contenu du programme de l'agrégation correspond aux 30 crédits spécifiques de la finalité du master. (Il constitue donc un sous-ensemble de 30 crédits au sein des 120 crédits que compte le programme du master à finalité didactique.)

Dans quels cas, peut-on suivre l'une et/ou l'autre de ces deux voies ? Cinq cas de figure peuvent globalement se présenter :

- (1) Vous souhaitez devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur et il existe dans votre discipline un master à finalité didactique. Dans ce cas, celui-ci vous permet d'acquérir en deux ans (et 120 crédits) une formation à la fois scientifique, didactique et pédagogique dans votre spécialité. Vous obtiendrez le grade académique de 2^e cycle et le diplôme de master à finalité didactique qui vous octroie le titre professionnel d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Rem : il est à noter que les masters à finalité didactique n'existent pas dans toutes les disciplines. Les finalités didactiques ne peuvent en effet être organisées par l'Université que dans le cas de filières correspondant à un « titre requis » pour l'enseignement secondaire supérieur. (La liste de ces « titres requis » est définie par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles). La liste des études de master à finalité didactique organisées par l'U.L.B. est présentée en pages 5 et 6 de ce document.

- (2) Si vous êtes porteur d'un master d'une finalité spécialisée ou approfondie et que vous souhaitez obtenir une qualification pédagogique, vous pouvez obtenir le master à finalité didactique de votre discipline en suivant exclusivement les 30 crédits spécifiques de cette dernière. Ceci vous permet ainsi d'acquérir en 30 crédits un deuxième grade académique de 2e cycle.

Avec l'accord du jury de votre faculté, vous pouvez éventuellement acquérir simultanément la finalité didactique et une autre finalité d'un même master. Dans ce cas, vous aurez à suivre 150 crédits sur 2 années d'études : les 120 crédits du programme de la première finalité, complété des 30 crédits spécifiques de la finalité didactique.

- (3) Dans certaines filières d'études (voir page 6), il n'existe pas de master à finalité didactique, mais il existe une Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS). A noter que depuis l'instauration du Décret « Paysage », une inscription simultanée à une fin de cycle de master en 120 crédits et à l'AESS est possible. Toutefois, les étudiants admis en vertu de cette disposition ne pourront être proclamés avant d'avoir obtenu le grade académique de master nécessaire.
- (4) Par ailleurs, les titulaires de certains masters en un an peuvent s'inscrire à l'AESS par la suite.
- (5) Enfin, si vous êtes titulaire d'un titre de « licencié.e », correspondant à quatre ans d'étude et obtenu au plus tard l'année académique 2007-2008, vous pouvez obtenir en 30 crédits le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, pour autant bien entendu que l'agrégation existe dans votre spécialité.

1.2. Que trouve-t-on dans ce mémento et où chercher des informations complémentaires ?

Cet aide-mémoire reprend uniquement les informations relatives au programme commun à toutes les sections de l'Agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Pour toute information **propre à votre Faculté ou section**, vous pouvez vous adresser à votre professeur de didactique spéciale (voir liste pp. 11 à 13) ou au responsable administratif de l'AESS de votre Faculté. Vous pouvez aussi consulter ces informations via votre portail MonULB - <https://monulb.ulb.be/web/guest>

Remarque : Bien que ce service s'adresse essentiellement aux étudiants de premier cycle, vous pouvez éventuellement aussi obtenir des renseignements auprès du service **Information, Orientation, Relations avec l'Enseignement secondaire et supérieur, en abrégé InfOR-Etudes** qui vous renseigne sur les études que vous pouvez effectuer à l'ULB. Il vous aide à comparer les programmes de cours, vous précise les conditions d'accès et répond à vos questions sur les débouchés liés à chaque filière - <http://www.ulb.ac.be/de/infor-etudes/index.html>.

1.3. Quelle fonction pourriez-vous exercer dans l'enseignement ?

La Réforme des Titres et Fonctions (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016) a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Pour savoir quelle(s) fonction(s) vous pourriez exercer dans l'enseignement fondamental et secondaire, et les barèmes dont vous pouvez bénéficier, veuillez effectuer une recherche sur www.enseignement.be/primoweb.

1.4 Masters à finalité didactique organisés à l'ULB

Filières d'études comportant un master à finalité didactique

Faculté de Philosophie et Sciences Sociales :

- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie, orientation générale
- Histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
- Philosophie

Faculté de Lettres, Traduction et Communication :

- Arts du spectacle
- Langues et lettres anciennes, orientation classiques
- Langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
- Langues et lettres françaises et romanes, orientation FLE
- Langues et lettres modernes, orientation générale
- Langues et lettres modernes, orientation germaniques

Faculté des Sciences :

- Biochimie et Biologie moléculaire et cellulaire
- Biologie des organismes et Ecologie
- Sciences chimiques
- Sciences géographiques, orientation générale
- Sciences mathématiques
- Sciences physiques

Faculté des Sciences de la Motricité :

- Sciences de la Motricité, orientation Education physique

1.5 Agrégations organisées à l'ULB

Filières d'études comportant une agrégation

Faculté de Philosophie et Sciences sociales :

- Histoire
- Histoire de l'art et Archéologie
- Musicologie
- Philosophie
- Sciences politiques & sociales

Faculté de Lettres, Traduction et Communication :

- Arts du spectacle
- Information et Communication
- Langues et lettres classiques
- Langues et lettres germaniques
- Langues et lettres modernes
- Langues et lettres orientales
- Langues et lettres romanes
- Langues et lettres françaises et romanes, orientation FLE
- Langues et lettres slaves

Faculté Solvay Brussels School of Economics & Management:

- Sciences économiques et de Gestion

Faculté des Sciences Psychologiques & de l'Education :

- Sciences Psychologiques et de l'Education

Faculté des Sciences :

- Bio-ingénieur
- Sciences biologiques
- Sciences chimiques
- Sciences géographiques
- Sciences mathématiques
- Sciences physiques
- Sciences informatiques

Ecole polytechnique de Bruxelles :

- Sciences appliquées

Faculté de Médecine :

- Sciences biomédicales

Faculté de Pharmacie :

- Sciences pharmaceutiques

Faculté des Sciences de la Motricité :

- Education physique

Ecole de Santé Publique :

- Santé publique

2. Contenu de la formation

2.1 Les unités d'enseignement (UE) du tronc commun

« Aspects socio-historiques, psychologiques, culturels, éthiques et de neutralité de l'enseignement » (EDUC-E-520) – José-Luis Wolfs (coordonnateur), Philippe Vienne, Pascal Vrebos, Alain Colsoul – 5 crédits

« Pédagogie et didactique, aspects généraux » (PEDA-E-510) - Thomas Barrier, Nathanaël Friant – 5 crédits

2.2 Les unités d'enseignement spécifiques

« Didactique de la discipline » – disponibles via le catalogue des programmes :
<http://www.ulb.ac.be/programme/>

Voir aussi les professeurs de Didactique de la discipline et les responsables administratifs des filières (coordonnées pp. 12 à 16)

2.3 La pratique

Les activités pratiques liées à l'agrégation comprennent notamment les exercices préalables aux stages et les stages.

- *Exercices préalables aux stages*

Le contenu, la durée et le caractère obligatoire ou optionnel de ces exercices relèvent de la responsabilité du professeur de didactique de chaque discipline.

- *Micro-enseignement – autoscopie*

Cet exercice est organisé au sein de chaque section, sous la responsabilité du professeur de didactique de la discipline.

- *Communication verbale*

Cet exercice est organisé par les assistant.e.s chargé.e.s d'exercices (voir page 16). Des plages horaires sont proposées sur l'Université virtuelle, sous l'intitulé *Communication verbale* (<https://uv.ulb.ac.be/>). Les étudiants peuvent s'y inscrire suivant leurs disponibilités.

- *Stages*

Les stages comportent notamment :

- a. Les stages d'observation ;
- b. Les stages actifs en milieu réel d'enseignement et les exercices didactiques supervisés par le professeur de didactique de la discipline et ses maîtres de stage ;
- c. La pratique réflexive.

Des séances d'information concernant l'organisation pratique du curriculum de l'AESS sont organisées par les Facultés et/ou Sections.

L'information concernant ces séances peut être obtenue auprès des secrétariats des Facultés concernées et/ou aux valves, dans la rubrique « AESS ».

Remarque importante : langue et orthographe

Il est exigé, de la part de futurs enseignants, une très bonne maîtrise de la langue française, tant orale qu'écrite. Les professeurs de didactique ou des cours généraux se montreront, par conséquent, particulièrement attentifs à cet aspect. Un étudiant pourra être déclaré en échec s'il apparaît des lacunes manifestes en ce qui concerne la maîtrise de la langue française et en particulier de son orthographe.

3. Durée des études

Le master à finalité didactique incluant l'agrégation est accessible, dans les sections où il est organisé, aux titulaires d'un « BA » (1^e cycle) et se donne en 2 ans.

L'agrégation seule (30 ECTS) peut être réalisée en 1 an ou 2 ans, dans les sections où elle est organisée, au terme des études de licence ou de master à finalité approfondie ou spécialisée.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait qu'une année d'agrégation est une année unique, finançable une seule fois. Cela signifie qu'en cas d'échec à l'agrégation après cette année unique, l'étudiant se retrouve en état de non-finançabilité.

Une réinscription sera donc conditionnée par un avis favorable du jury de délibération. En cas d'avis défavorable du jury, un recours est envisageable.

4. Inscriptions – admissions

4.1 Modalités

La procédure d'inscription-admission se fait **exclusivement** en ligne via le site du Service des inscriptions : <https://www.ulb.be/fr/inscriptions/contacts>

Pour les personnes ayant des difficultés techniques ou étant dans une situation particulière, le Service des inscriptions est à votre disposition selon l'horaire précisé ci-avant.

Adresse :

Hall d'accueil – Inscriptions

Av. Buyl 87A

1050 Bruxelles

4.2 Allègement

Un étudiant peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'alléger son programme de cours. Cette décision doit être prise **dès après l'inscription**, en début d'année académique.

La répartition entre les deux parties du programme doit être aussi équilibrée que possible en nombre de crédits. Dans tous les cas, les séminaires, travaux pratiques, exercices, etc. doivent être suivis au cours de la même année académique que les cours auxquels ils sont associés.

Le formulaire de demande d'**allègement** se trouvera sur le compte MonULB de l'étudiant.

L'étudiant fera viser la demande d'**allègement** par le Président de Jury dès son inscription, et **au plus tard le 31 octobre**, ainsi que la répartition des cours entre la 1^{re} et 2^e année. Ensuite il remettra le formulaire complété au secrétariat facultaire qui se chargera de le transmettre vers le Service des Inscriptions.

Les étudiants en allègement sont invités à se faire connaître auprès du ou de la professeur.e de didactique de leur filière même s'ils ne suivent aucun cours de cet.te enseignant.e lors de la première année

4.3 Équivalence

Les étudiants n'ayant pas fait leurs études dans une université de la Communauté française de Belgique doivent obtenir une équivalence de leur master (bac + 5) auprès du

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique)

e-mail : equi.sup@cfwb.be - <http://www.equivalences.cfwb.be/>

Il faut prévoir un délai de 4 mois pour l'obtention de cette équivalence et son coût est de 150 à 200 euros.

(N.B. : Les équivalences *génériques* ne permettent pas l'accès aux études. Elles ont une vocation de reconnaissance à but professionnel).

4.4 Droits d'inscription

- Inscription à une année de master : 835 €
- Inscription à l'A.E.S.S. : 279 €

Les demandes d'exonération doivent être adressées auprès du Service Social Etudiant.

Service Social Etudiant :

Tel 02 650 20 14, fax 02 650 46 90, sse@admin.ulb.ac.be

Localisation : Campus du Solbosch, bâtiment S, niveau 5, avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

Courrier: ULB, CP185, avenue F.D. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles

<http://www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/index.html>

- Inscription (désinscription) aux examens (agrégation) :

Veillez vérifier les dates éventuellement prévues d'inscription (ou de désinscription) aux examens de l'agrégation au sein de votre Faculté ou Section.

Si vous devez présenter des épreuves de seconde session (examens & travaux à remettre), veuillez également vous y inscrire en temps utile (dates communiquées par votre Faculté ou Section).

Enfin, si vous avez réussi l'ensemble des enseignements relatifs à l'agrégation en 1^{ère} session, mais que vous êtes ajourné en master, en raison par exemple du non dépôt de votre mémoire en 1^{ère} session, n'oubliez pas de vous réinscrire en seconde session pour l'agrégation. En effet, un étudiant ne peut être proclamé agrégé, s'il n'est détenteur d'un titre de master ou licence.

5. Note concernant les horaires

L'agrégation (et non les Masters à finalité didactique) se donne à horaire *aménagé*, principalement après 16h en semaine et le samedi matin pour les cours de théorie (cours du tronc commun et de didactique).

Veillez prendre contact avec les professeurs de Didactique de la discipline ou les responsables administratifs des filières (coordonnées pp. 12 à 16) pour connaître les modalités concernant les stages et la pratique.

6. Coordonnées des responsables administratifs propres à chaque filière

Faculté de Philosophie et Sciences sociales

- Yamina CHARIK – yamina.charik@ulb.be - 02 650 4010 – H.3.127 (Solbosch)

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Admissions toutes filières : admissions.ltc@ulb.be

Information :

- **Filière Langues et Lettres anciennes & langues et Lettres françaises et romanes**
Arabelle Linclau - arabelle.ainclau@ulb.be - 02 650 24 94 - Local AY2.125a (Solbosch)
- **Filière Langues et Lettres modernes**
Jérôme Lambot - jerome.lambot@ulb.be - 02 650 38 24 - Local AY2.121a (Solbosch)
- **Filière Arts du spectacle**
Sênumey Nicole Sounou - master.spectacle.vivant.LTC@ulb.ac.be - 02 650 42 42 - J56.1.104 (Solbosch, avenue Jeanne 56)
- **Filière Information et communication**
Patricia Fallini - patricia.fallini@ulb.be

Faculté Solvay Brussels School of Economics & Management

- Informations : Patricia Moreau – patricia.moreau@ulb.be – 02 650 39 10 - H3.147 (Solbosch)
- Admissions : Muriel Cogghe – muriel.cogghe@ulb.be – 02 650 48 53

Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation

- Benoît Bolliandi – Benoit.Bolliandi@ulb.be - 02 650 66 93 - DB9.140 (Solbosch)

Faculté des Sciences

- Renaud Martel – Renaud.Martel@ulb.be – 02 650 55 53 (Plaine)
- En cas d'indisponibilité :
- Iustina Procop – iustina.procop@ulb.be - 02 650 29 46 (Plaine)
 - Anastasia Apostolakis – anastasia-antiope.apostolakis@ulb.be – 02 650 28 90 (Plaine)

Ecole polytechnique de Bruxelles

- Pr. Nadine Postiaux - 02 650 27 69 - nadine.postiaux@ulb.ac.be

Faculté de Médecine

- Leorina Salerno – bime.medecine@ulb.be – 02 555 67 92 (Erasme)

Faculté de Pharmacie

- Informations : secretariat.pharma@ulb.be
- Admissions : Alexandre Weckx - alexandre.weckx@ulb.be – 02 650 53 39 - 1BC3-07 (Plaine)

Faculté des Sciences de la motricité

- Informations : Anne Moncousin – anne.moncousin@ulb.be – 02 555 33 58 – N4.105 (Erasme)
- Admissions : Jennifer Mertens – jennifer.mertens@ulb.be – 02 555 42 04 – N4.105 (Erasme)

Ecole de Santé publique

- Maggy Blondel – maggy.blondel@ulb.be - 02 555 40 14 – A2.246 (Erasme)

Contact pour toute question relative aux aspects transversaux et au tronc commun :

- aess-capaes@ulb.be - 02 650 66 93 - DB9.140 (Solbosch)

7. Coordonnées des professeurs de didactique propres à chaque filière

Faculté de Philosophie et Sciences sociales

- **Histoire :**
Pr. Pierre Van Den Dungen - 02 650 43 66 - pierre.van.den.dungen@ulb.be
- **Histoire de l'Art & Archéologie et Musicologie :**
Pr. Catherine Leclercq - catherine.leclercq@ulb.be
- **Philosophie :**
Pr. Odile Gilon - 02 650 25 37 - odile.gilon@ulb.be
- **Sciences Sociales et Politiques :**
Pr. Philippe Vienne - 02 650 25 04 – philippe.vienne@ulb.be

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

- **Information & Communication et Arts du spectacle :**
Pr. Yannick Ziegler - yannick.ziegler@ulb.be
- **Langues et lettres classiques :**
Pr. Charlotte Vanhalme - charlotte.vanhalme@ulb.be
- **Langues et lettres romanes :**
Pr. Marie-Christine Pollet - 02 650 24 59 - marie-christine.pollet@ulb.be
Pr. Laurence Rosier - 02 650 44 42/ 24 39 - laurence.rosier@ulb.be
- **Langues et lettres françaises et romanes, orientation FLE :**
Pr. Marie-Eve Damar – 02 650 44 42 - marie-eve.damar@ulb.be
- **Langues et lettres germaniques, slaves, modernes, orientales :**
Pr. Marie-Eve Damar – 02 650 44 42 - marie-eve.damar@ulb.be
- **Langue espagnole :**
Pr. Robin Lefere - 02 650 40 13 – robin.lefere@ulb.be
Pr. Beatriz Calvo - beatriz.calvo.martin@ulb.be
- **Langue russe :**
Pr. Karine Alaverdian - 02 650 38 57 - karine.alaverdian@ulb.be

Solvay Brussels School of Economics & Management

- **Sciences économiques et de Gestion :**
Pr. Michele Cincera - 02 650 41 51 - michele.cincera@ulb.be

Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation

- **Sciences psychologiques et de l'éducation :**
Pr. Yann Lhoste – yann.lhoste@ulb.be

Faculté des Sciences

- **Bio-ingénieur/Biologie :**
Pr. Jean-Christophe de Biseau D’Hauteville - 02 650 45 10
jean.biseau@ulb.be
- **Chimie:**
Pr. Cécile Moucheron - 02 650 36 07 - cecile.moucheron@ulb.be
- **Géographie:**
Pr. Anne Dubreucq - 02 650 68 23 - anne.dubreucq@ulb.be
- **Informatique:**
Pr. Gilles Geeraerts - 02 650 55 96 - gilles.geeraerts@ulb.be
Pr. Thierry Massart - 02 650 56 03 – thierry.massart@ulb.be
- **Mathématiques :**
Pr. Thierry Libert - 02 650 58 36 - thierry.libert@ulb.be
- **Physique :**
Pr. Serge Massar - 02 650 54 46 - serge.massar@ulb.be

Ecole polytechnique de Bruxelles

- **Sciences de l’Ingénieur :**
Pr. Nadine Postiaux - 02 650 27 69 - nadine.postiaux@ulb.be

Faculté de Médecine

- **Sciences biomédicales :**
Pr. Pascal Laurent - 02 555 67 81- pascal.laurent@ulb.be

Faculté de Pharmacie

- **Sciences pharmaceutiques:**
Pr. François Dufrasne - 02 650 52 62 – francois.dufrasne@ulb.be
Pr. Cécile Moucheron - 02 650 36 07 - cecile.moucheron@ulb.be

Faculté des Sciences de la motricité

- **Education physique :**
Pr. Nathalie Guissard - 02 555 38 23 - nathalie.guissard@ulb.be

Ecole de Santé publique

- **Santé publique :**
Pr. Pascaline Herpelinck - pascaline.herpelinck@ulb.be ou
pascaline.herpelinck@helb-prigogine.be

8. Autres coordonnées

Section interfacultaire de l'Agrégation (SIA)

- Président : Pr. Thomas Barrier

Professeurs des unités d'enseignement communes

- Pr. Thomas Barrier - thomas.barrier@ulb.be
- Pr. Alain Colsoul – alain.colsoul@ulb.be
- Pr. Nathanaël Friant - nathanael.friant@ulb.be
- Pr. Philippe Vienne - Philippe.Vienne@ulb.be
- Pr. Pascal Vrebos - pascal.vrebos@skynet.be
- Pr. José-Luis Wolfs - jose-luis.wolfs@ulb.be

Assistants chargées d'exercice – Communication verbale

- Mme Martine Bracops - martine.bracops@ulb.be
- Mme Djin Delaunois - gilberte.delaunois@ulb.be

A consulter également :

Horaires des cours et des examens

<https://www.ulb.be/fr/horaires>

CATALOGUE des PROGRAMMES

<https://www.ulb.be/fr/etudier/programme>

9. Pour information...

Recherche d'un emploi

- La Cellule Emploi de l'ULB

La Cellule Emploi de l'ULB a pour mission de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle des diplômés de l'ULB.

Deux principes de base : respecter une égalité des chances pour l'ensemble des diplômés, quel que soit leurs diplômes, et centrer son action sur les contacts avec les employeurs, principalement par la mise à disposition d'offres d'emploi mais aussi par l'organisation d'une série d'activités en lien avec le monde du travail et de ses exigences (ateliers méthodologiques, conférences thématiques, présentation d'entreprises, etc.).

Tél. 02 650 47 18 - cellule-emploi@ulb.ac.be - <http://cellule-emploi.ulb.ac.be>
Campus du Solbosch, bâtiment S, niveau 5 – avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

- Appels annuels des candidats temporaires (tous types d'enseignement) et temporaires prioritaires (plein exercice uniquement)

Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bvd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Bureau 3E 302

Tél. 02 413 20 29 - recrutement.enseignement@cfwb.be -
<http://www.reseaucf.cfwb.be/index.php?id=appelsannuels>

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement provincial et communal

CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné)

Rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles

Tél. 02 504 09 10 - <http://www.cpeons.be/page.asp?id=2&langue=FR>

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

avenue Jupiter, 180, 1190 Bruxelles

Tél. 02 527 37 92 - secretariat@felsi.eu - <http://felsi.eu/>

Ressources didactiques

Magazine PROF du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le **magazine PROF**, magazine des professionnels de l'enseignement, est accessible en ligne, à l'adresse <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203>

La Cellule Auditoire du Centre des Technologies au service de l'Enseignement (CTE-CAV) offre aux membres de la communauté universitaire un service de prêt de matériel audiovisuel (projecteur de diapositives, rétroprojecteur, écran, etc.).

Service de prêt de petit matériel : de 8 h à 12 h et de 12h30 à 16 h.

Localisation : campus du Solbosch, rez-de-chaussée de la Bibliothèque des Sciences Humaines.

Michèle Van Eyken - michele.van.eyken@ulb.ac.be – Tél. 02 650 40 24 - <http://cte.ulb.ac.be/>